



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 22 décembre 2011
N° 360

François BAROIN étend la mission du Médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance aux achats publics, pour un Etat exemplaire vis-à-vis de ses sous-traitants

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie souligne qu'une politique d'achat responsable est essentielle pour protéger et fertiliser notre tissu d'ETI, PME et TPE.

La mission de Médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance a été confiée à Jean-Claude VOLOT le 19 avril 2010 par le Gouvernement. Elle a d'ores et déjà permis de contribuer au rééquilibrage des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants : 83 % des 320 dossiers traités par la médiation ont abouti à la signature d'un protocole d'accord sans recours à une procédure judiciaire.

Le ministre souhaite que les acteurs publics entrent à leur tour dans cette démarche de modernisation de la relation de sous-traitance.

Dans le prolongement de la mobilisation des services de l'Etat en faveur du soutien aux entreprises lancée le 22 novembre dernier à Bercy, **François BAROIN confie une nouvelle mission au Médiateur national qui devra, d'ici fin janvier 2012, lui remettre des propositions pour diffuser dans les administrations publiques les meilleures pratiques vis-à-vis des sous-traitants, et accroître le recours à la médiation dans les situations de conflit résultant de la commande publique.** M. VOLOT sera également chargé d'évaluer l'adéquation du Code des marchés publics et de la réglementation comptable publique aux démarches de médiation

Le Médiateur s'appuiera notamment sur les services des ministères économiques et financiers en charge de la réglementation de la commande publique, ainsi que du Service des achats de l'Etat. Il recevra les organisations représentatives des entreprises (notamment des PME) et les associations d'élus, afin de tenir compte de leurs analyses et d'examiner leurs propositions.

Rappelant que les PME sont le cœur de l'économie et de l'emploi de notre pays, **le ministre ajoute que l'engagement de la Médiation inter-entreprises s'inscrit dans une politique d'ensemble menée depuis 2007 pour renforcer la compétitivité des entreprises**, à travers les dispositifs de soutien au financement (FSI, FCDE et fonds sectoriels, Oseo et le Médiateur du crédit) et à l'innovation (pérennisation du Crédit d'impôt recherche, mise en œuvre des Investissements d'avenir, pôles de compétitivité).

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN : Pauline HELOT et Aurore MOUYSSET – 01 53 18 42 96
Cabinet de Jean-Claude VOLOT : Caroline HARDY – 01 53 17 87 97